

Procès-verbal de l'assemblée générale de la F.E.F.B. qui s'est tenue à Flawinne
le 13 mars 2004

La séance est ouverte à 14h15 sous la présidence de M. Claude BIKADY, président.

Sont représentés les membres effectifs suivants : 201 C.R.E.Bruxelles (François FONTIGNY), 226 Europchess (Raymond van MELSEN p.p.), 229 Caïssa Woluwé (Raymond van MELSEN), 289 Chant d'Oiseau (Michel VAN LANDEWYCK), 290 Epicure (Philippe LOMBART et Jean-Marie PIRON), 501 C.R.E.Charleroi (Fabrice GROBELNY), 506 C.W.G. Mons (Kyriakos PITROPAKIS), 518 Soignies (Willy DESCHUYTENEER), 538 Fleurus (Didier DEWINTER), 541 Leuze (Paul STRUBBE), 601 Liège (Jean-Christophe THIRY), 603 Verviers (Marc DAMBIERMONT p.p.), 609 Seraing (Maurice ADAM p.p.), 618 Echiquier Amaytois (Claude BIKADY, Marc DAMBIERMONT et Daniel HALLEUX), 622 Herve (Serge HERZET), 631 Blégny (Serge HERZET p.p.), 643 Spa (Jean-Christophe THIRY p.p.), 646 La Reine Blanche (Maurice ADAM), 810 Marche (Laetitia HEUVELMANS p.p.), 901 Namur (Claude DETHIER et Laetitia HEUVELMANS), 902 Basse-Sambre (Claude DETHIER p.p.), 910 Ludisan (Damien ANDRE), 912 Gembloux (Marc COPPENS), 951 Waterloo (Philippe GRILLMAIER et Pierre VAN de VELDE), 953 Nivelles (Philippe du RY p.p.) et 958 Capablanca (Philippe du RY).

A la demande du Président, le Secrétaire donne le relevé des cercles disposant du droit de vote ; pour rappel, et conformément au règlement d'ordre intérieur de la F.E.F.B. (point 20, c), le Conseil d'administration dispose également d'une voix, en la personne de son Président ; le nombre total de voix disponibles en début de séance est de 53.

Melle Laetitia HEUVELMANS et M. Philippe du RY sont désignés pour exercer les fonctions de scrutateurs pour les besoins de l'assemblée.

1. Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2003 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. A la demande de M. van MELSEN, il est convenu d'ajouter au procès-verbal (au point 2, d, 2^{ème} alinéa), les mots « *M. ADAM déclare pouvoir arriver à 5.000 € de rentrées publicitaires et faire en sorte que le Pion f ne coûte plus rien* ». Moyennant cet ajout, ledit procès-verbal est approuvé.

2. Nouveaux statuts de l'association et modifications aux règlements F.E.F.B.

L'Assemblée générale constate que le quorum de présence des 2/3 exigé par la loi et les statuts n'est pas atteint et que dans ces conditions, elle n'est pas apte à délibérer ; une seconde assemblée portant sur ce point de l'ordre du jour devra être réunie conformément aux dispositions légales.

3. Rapports d'activités

Une brochure a été remise en séance et reprend la plupart des rapports exposés.

a. M. GROBELNY, secrétaire, commente brièvement les divers points de son rapport (réunions du Conseil et des A.G. F.E.F.B. et F.R.B.E., dossier disciplinaire « De Noose », réunion Elite francophone, Commission Statuts et Règlements F.E.F.B., correspondances diverses et perspectives 2004) ; il explique davantage les problèmes rencontrés au cours de l'exercice écoulé (publication au Moniteur belge et réception d'un pli recommandé à La Poste).

Il est répondu :

- à certains membres (notamment MM. DETHIER et du RY) concernant la possible participation de mineurs aux cours d'arbitrage, dans le respect toutefois de l'absence de majorité civile ;
- à M. van MELSEN concernant l'absence de publication de certains procès-verbaux ainsi que l'absence de réponse du secrétaire à l'un de ses courriers datant de début (février ou mars) 2003.

b. M. LOMBART, trésorier, présente son rapport en observant que les postes ont été davantage détaillés afin de parfaire l'information de l'assemblée. L'exercice 2003 se solde par un déficit de 7.702,06 €. Le rapport du trésorier est étayé d'une analyse financière de l'association en réalisable et disponible s'étalant de 1996 à 2003. Divers points particuliers sont soulevés par l'Assemblée, auxquels il est répondu comme suit.

Comptes

- *écritures au bilan* : M. THIRY observe que lors de la vérification des comptes, il a été précisé au trésorier que les amortissements n'avaient pas à être repris comme actif au bilan puisqu'il s'agit d'une charge de l'exercice ; M. LOMBART répond que suite notamment à cette observation, les comptes tels que repris dans la brochure ont fait l'objet d'adaptations ultérieures et il distribue des exemplaires des comptes définitifs aux membres de l'A.G. ;

- *caractère énorme de la cotisation F.R.B.E.* (M. FONTIGNY) : cela correspond à 6,57 €/membre ;

- *ristournes aux Ligues* : pour 2002, seul le Hainaut n'est pas en ordre ; il en va de même pour 2003, dès lors que la Ligue de Namur-Luxembourg remet son rapport d'activités en séance ;

- *déplacements A.G. 2003* : aucune demande n'a été rentrée, hormis celle peut-être de M. STRUBBE (à vérifier) ;

- *pas de budget prévu pour les cours d'arbitrage* (M. DESCHUYTENEER, qui anticipe sur la discussion des budgets) : il faut prévoir un montant pour 2005 mais c'est difficile à évaluer pour le moment ;

- *formations Ligues* (M. van MELSEN) : le délégué à la jeunesse observe qu'il n'y a pas eu de documentation reçue de la Ligue de Bruxelles pour 2003 ; il semble néanmoins que tel est bien le cas (à vérifier) ;

- *poste « Autres Dotations » non épuisé malgré une demande de subside rejetée du C.R.E.B.* (M. van MELSEN) : M. FONTIGNY souligne que c'est le cercle qui introduit la demande, pas la Ligue, que le championnat de celle-ci s'articule sur un tournoi préexistant, qu'il n'y a pas d'autre tournoi d'envergure sur Bruxelles et que la participation à cette compétition n'était pas limitée aux conditions d'un championnat de ligue ; M. FONTIGNY ajoute que pour la Ligue, le return est insuffisant (seulement 2€/membre). M. BIKADY retrace l'historique de la demande et rappelle que le poste « Autres Dotations » vise à soutenir des tournois à vocation événementiel ; ; il ajoute que la F.E.F.B. n'est pas une banque et que le return va au-delà des 2€/membre : l'apport de la Fédération est beaucoup plus important (administration, classement, bulletin, tournois, dotations ...). Le Président estime que pour être subsidiable, le tournoi doit, de par sa dimension, s'écarter d'un tournoi classique de fédération, de ligue ou de cercle.

Après large échange de vues au sein de l'Assemblée et à la demande du représentant du C.R.E.B., il est procédé à un vote en deux temps :

- Doit-on donner au poste « Autres Dotations » un caractère événementiel ?

La réponse de l'Assemblée est positive par 44 voix contre 9.

- Le Festival de Bruxelles a-t-il le caractère événementiel justifiant la dotation ?

MM. van MELSEN et FONTIGNY se voient redonner la parole pour mettre en exergue les aspects événementiels du tournoi.

La décision de l'Assemblée est négative par 31 voix contre 13 et 9 abstentions. La dotation est donc refusée pour 2003.

Budgets

- M. THIRY observe que pour 2004, un poste budgétaire « *Coupe d'Europe* » ne se justifie pas ; le Conseil estime que l'inscription peut néanmoins être maintenue ;
- M. DEWINTER met l'accent sur la dérive budgétaire actuelle, qui ne peut être résolue que par une augmentation des recettes ou une baisse des dépenses ; le Président répond qu'il n'y a pas péril en la demeure, dès lors que l'on n'a pas encore retrouvé un niveau de thésaurisation raisonnable ; pas de modification donc pour 2004 mais le Conseil sera attentif à la chose pour l'avenir ;
- M. van MELSEN s'interroge sur l'absence de poste budgétaire prévu pour les cours d'arbitrage en 2004 ; le secrétaire répond que ce que le Conseil veut mettre en place à cet égard n'autorise des cours effectifs qu'en 2005 ; le Président dévoile le modus operandi projeté à ce sujet (mise en place d'une commission d'étude et scission des aspects arbitrage et gestion de cercle) ; M. du RY rappelle qu'il a sollicité pour sa part une montée de catégorie (classe A) comme arbitre, ce qui lui a été refusé ; M. BIKADY rappelle les exigences réglementaires et M. PIRON explique qu'il faut des tournois d'espèces différentes pour qu'ils soient représentatifs (en l'espèce, presque uniquement des rondes d'interclubs nationaux).
- M. ADAM rappelle qu'il sollicite une augmentation de son budget (bulletin) pour les déplacements et les reportages ; à la demande de M. van MELSEN, il est aussi remarqué que les rentrées sont sous-estimées suite à un retard de facturation ; les budgets 2004 et 2005 sont adaptés en conséquence : aux budgets 2004 et 2005, il est porté un montant de 2.090 € (au lieu de 1.090 €) en recettes *Pion f* (poste 7031), un montant de 2.000 € (au lieu de 1.800 €) en frais postaux *Pion f* (poste 60311) et un montant de 5.600 € (au lieu de 4.800 €) en frais d'imprimerie *Pion f* (poste 60312).
- L'Assemblée observe encore que le poste « *Intérêts livret + compte à vue* » (poste 70812) paraît surfait ; M. THIRY rétorque que si ce poste est légèrement surévalué, le poste « *Plus-value sur Portefeuille* » (poste 70811) semble légèrement sous-évalué ; il est convenu, tant au budget 2004 qu'au budget 2005, de porter le poste 70811 à 980 € (au lieu de 880 €) et de ramener le poste 70812 à 220 € (au lieu de 320 €) ;
- Enfin, au budget 2005, il est décidé d'évaluer les frais de cours d'arbitrage à un montant de 625 €.

Suite aux diverses modifications apportées par l'Assemblée aux projets de budget, le budget 2004 affiche un déficit de 7.853,32 € et le budget 2005 présente un déficit de 8.228,52 €.

c. En son rapport, M. PIRON, directeur des tournois, donne un bref aperçu des résultats relatifs aux diverses compétitions qui se sont déroulées lors de l'exercice écoulé :

- *Interclubs 2003* : 46 équipes inscrites et le titre de champion au Brussels Chess Club (244) ;
- *Individuels 2003* : dans le tournoi Elite, S. MOHANDESI s'impose devant S. HAUTOT et dans l'Accession, les deux montants sont P. MAOLONI et J. DEMOULIN ;
- *Inter-ligues 2003* : les vainqueurs, à égalité, sont la Ligue de Namur-Luxembourg (I) et le Brabant-Wallon ; le tournoi a réuni 4 équipes, dont deux de Namur-Luxembourg, à Namur ;
- *Individuels de parties rapides 2003* : dans les locaux du C.R.E.B. ; le vainqueur est E. CEKRO.

M. PIRON clôt son rapport en prônant davantage de respect pour les joueurs qui n'ont pas terminé leur partie et pour les dirigeants de la F.E.F.B. auxquels l'Assemblée a accordé sa confiance.

Appel aux candidatures est enfin lancé pour 2005.

d. M. ADAM distribue en séance son rapport concernant le *Pion f*. Il ajoute qu'il n'a pas grand-chose à dire. M. ADAM s'est créé sa cellule de travail mais demande à être épaulé pour les reportages. A la demande de l'Assemblée, des points spécifiques sont abordés :

- M. FONTIGNY constate que le procès-verbal de l'A.G. 2003 de la F.R.B.E. n'a pas été publié au *Bulletin administratif* ; M. BIKADY explique pourquoi ce procès-verbal n'est disponible en

français que depuis quelques semaines ;

- M. DETHIER sollicite une publication plus claire du calendrier, reprenant non seulement les tournois mais aussi les réunions, les dates limite de paiement et d'inscription ... Le Conseil y veillera ;
- M. FONTIGNY observe que dans le carnet d'adresses (*Bulletin administratif*), il y a souvent des erreurs ; une meilleure communication est requise entre MM. ADAM et HALLEUX ;
- M. van MELSEN rappelle qu'il convient de mentionner sur toute publication le signe A.S.B.L. et le siège social de l'association ; il note également qu'il est obligatoire de déposer un exemplaire à la Bibliothèque Royale, même si pas de sanctions prévues.

e. M. GRILLMAIER évoque les activités mises sur pied en 2003 au profit des jeunes :

- *Circuit J.E.F. 2003* : 6 étapes (Tubize, Jodoigne, Jambes, Marche, Seraing et Amay) rassemblant un total de 142 participants (légère augmentation par rapport à 2002) ; vainqueur final = F. PIERARD ;
- *Formations Ligues* : un budget matériel a été alloué au Brabant-Wallon (\pm 150 primaires concernés) ; le Hainaut a introduit une demande pour une formation sur deux ans (2003-2004) mais des informations complémentaires ont été sollicitées ; la Ligue de Bruxelles avait réalisé une formation sur 2002-2003 mais apparemment, une nouvelle formation a été organisée fin 2003 avec demande préalable de subside à l'appui (cfr. *supra*, point b) ; Namur vient de rentrer son rapport ; l'idée d'une formation francophone prend forme également (MM. B. LAURENT et A. VAUSORT se sont proposés) mais seul le Hainaut a répondu à la demande de locaux et de participants ; la formation élite est menée en symbiose avec la V.S.F. (deux séances déjà organisées : les 10 janvier et 6 mars 2004) ;
- *Individuels francophones 2004 à Lasne* : très peu de participants (11) ; lauréats : M. GEUQUET en - 20 et E. DEPAZ en - 10. Formule à revoir.
- *Inter-écoles 2003* : finales à Lobbes, avec victoire de Lobbes en primaire (15 équipes) et de Tournai en secondaire (9 équipes) ; pour 2004, les éliminatoires régionales sont en cours ; la finale francophone aura lieu le 24/4, de nouveau à Lobbes ;
- *Championnats de Belgique 2003* : à La Louvière ; 47 francophones pour un total de 160 joueurs environ ; trois champions de Belgique francophones : E. WIRICKX et F. PIERARD en - 14 ans ; S. LENTZ en - 18 ans ; pour cette année, peu de participants jusqu'à présent ;
- *Inter-ligues 2003* : en marge du tournoi seniors ; 4 ligues représentées sur 5 et le Hainaut l'emporte (équipes de 5 joueurs) ;

A titre complémentaire, M. DEWINTER demande si l'accompagnateur aux championnats de Belgique 2004 est déjà désigné ; il s'agit en principe de C. GULBAS mais celui-ci risque de partir à cette période en Turquie ; M. BIKADY en profite pour rappeler le rôle de l'accompagnateur, qui n'est pas seulement de nature sportive ; il est la personne référente pour tous les francophones en cas de problème, quel qu'il soit ; si le départ de M. GULBAS se confirme, M. GRILLMAIER prendra d'autres dispositions.

f. M. HALLEUX, délégué à l'immatriculation et au classement, expose son rapport. Il observe que les résultats doivent en principe être transmis dans le mois de la fin du tournoi, les dates butoirs de réception étant les 1^{er} février et 1^{er} juillet de chaque année ; le service classement n'est pas obligé de tenir compte des résultats transmis avec plus de six mois de retard et la participation aux tournois internationaux doit être annoncée préalablement. Il rappelle les possibilités existantes pour l'immatriculation des joueurs et a étayé son rapport d'un schéma reprenant l'évolution du nombre d'affiliés à la F.E.F.B. depuis 1994. On en est actuellement à un niveau très bas (1666 joueurs pour 2003). Il remercie les cercles qui lui envoient régulièrement les résultats d'interclubs nationaux et se félicite des excellents rapports entretenus avec les cercles. Il insiste pour être averti des modifications à apporter au carnet d'adresses ainsi que des exemplaires retournés du *Pion f* par La Poste.

M. BIKADY prend le relais pour rappeler que lors de l'A.G. extraordinaire 2002 de la F.R.B.E., il a été décidé de l'envoi des résultats vers la F.R.B.E. par voie informatique ; cette décision concerne les cercles (pour la saison interclubs 2004-2005), les clubs organisant un tournoi national (Championnats de Belgique) et les fédérations culturelles. Il relève qu'au niveau interne, rien n'a été fait ; or, le Conseil de la F.E.F.B. ne peut assumer l'encodage des résultats.

⇒ SOIT on rend l'envoi informatique (e-mails, disquettes ...) des résultats vers la F.E.F.B. obligatoire pour tous ;

Le Président insiste sur le fait que les quelques (rares) cercles pour lesquels une telle mesure pourrait constituer un inconvénient majeur recevront l'aide appropriée.

⇒ SOIT l'on dispose de bénévoles pour l'encodage ; encore convient-il de déterminer qui, effectivement, se chargera de cette tâche ;

⇒ SOIT encodage professionnel ; dans ce cas, ou bien la F.E.F.B. assume financièrement, ou bien les frais sont supportés par les cercles qui utilisent le papier.

Après discussions au sein de l'Assemblée, le Président propose de passer au vote. Melle Laetitia HEUVELMANS et M. Philippe du RY ayant quitté la réunion, l'Assemblée désigne deux nouveaux scrutateurs en la personne de MM. Marc DAMBIERMONT et Serge HERZET.

L'Assemblée décide par 30 voix pour, 12 contre et 5 abstentions de rendre **obligatoire** l'envoi électronique des résultats par les cercles.

Après que l'Assemblée générale ait félicité M. HALLEUX pour son travail, M. FONTIGNY demande si les délégués F.E.F.B. à l'A.G. de la F.R.B.E. ne pourraient prendre le parti des cercles francophones concernant le problème d'encodage des résultats interclubs ; M. BIKADY répond que les délégués F.E.F.B. sont des émanations des cercles et que l'aspect pratique de la transmission électronique des résultats n'a pas encore été précisé.

g. M. BIKADY, en sa qualité de responsable des relations publiques, déclare avoir tenté de faire reconnaître les échecs comme sport par le politique mais il observe que le décret de la Communauté française est clair, malheureusement : il faut une activité physique.

18h20. Interruption de séance d'un quart d'heure. Ensuite, M. BIKADY propose de régler immédiatement le problème de désignation des délégués F.E.F.B. pour l'A.G. F.R.B.E. avant de poursuivre la réunion selon son cours normal.

4. Sont désignés comme **délégués** pour représenter la F.E.F.B. aux assemblées générales 2004 de la F.R.B.E. MM. Pierre VAN de VELDE (951), Damien ANDRE (910), Philippe LOMBART (290), Jean-Marie PIRON (290), Jean-Christophe THIRY (601), Willy DESCHUYTENEER (518), Philippe GRILLMAIER (951), François FONTIGNY (201), Raymond van MELSEN (229), Maurice ADAM (646), Claude BIKADY (618), Michel VAN LANDEWYCK (289), Marc DAMBIERMONT (618), Serge HERZET (622), Philippe GRILLMAIER (951), Didier DEWINTER (538) et Fabrice GROBELNY (501).

5. MM. DETHIER et THIRY donnent lecture du rapport de **vérification des comptes**, en conclusion duquel est proposée l'approbation des comptes 2003.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les **comptes 2003** ; par vote séparé, elle accorde **décharge** aux administrateurs à l'unanimité.

6. La **cotisation pour 2005** est maintenue à son montant de 2004 à l'unanimité par l'Assemblée ; celle-ci adopte à l'unanimité les projets de **budget 2004 et 2005** tels qu'amendés précédemment (voir point 3, b).

7. les **mandats** de MM. Henri DOUHA, Daniel HALLEUX et Philippe LOMBART sont arrivés à

leur terme ; seuls les deux derniers cités sont candidats à un nouveau mandat. Par ailleurs, sont également candidats Mme Nadine LORMANS et MM. Jean-Christophe THIRY, Damien ANDRE et Didier DEWINTER. Le président observe que seuls cinq mandats d'administrateur sont vacants, pour un total de six candidats. Le total des votes disponibles est de 41.

Sur proposition du Conseil et à l'unanimité, l'Assemblée nomme M. Henri DOUHA comme membre d'honneur de la F.E.F.B.

Au scrutin secret, MM. HALLEUX et THIRY recueille 38 voix pour ; M. ANDRE recueille 37 voix pour ; M. LOMBART recueille 36 voix pour ; M. DEWINTER recueille 27 voix pour ; Mme LORMANS recueille 8 voix pour. Les cinq premiers cités se voient donc conférer un mandat de trois ans au sein du Conseil d'administration de la F.E.F.B.

8. MM. Claude DETHIER et Jean-Christophe BASSART sont désignés comme **vérificateurs des comptes** pour 2004.

9. La mise en place du **Comité sportif d'appel** nécessite des propositions de désignation des Ligues. Aucune proposition n'ayant été formulée, ce point est reporté à la prochaine assemblée générale statutaire.

10. Divers

- M. DEWINTER a soumis des propositions de réforme des règlements d'interclubs nationaux pour lesquelles il souhaite l'appui de la F.E.F.B. :
 - ✓ Il s'agirait de désigner le deuxième de la série (et non plus le deuxième meilleur de la division) comme montant lorsque le premier ne veut pas monter ; en réalité, la montée est obligatoire mais il est vrai que le club peut décider de « scratcher » l'équipe ; dans ce cas, toutefois, celle-ci est déjà présumée se trouver dans la division supérieure, du seul fait de sa victoire.
 - ✓ Contraindre les clubs à aligner d'office le joueur absent au dernier tableau ; en cas de forfait inopiné ou retard, les tableaux suivants perdent mais les résultats de match entrent en ligne de compte pour l'ELO. La sanction semble particulièrement sévère.
- M. DEWINTER propose également d'étudier la possibilité d'une indemnité de formation en cas de transfert d'un jeune. Le président estime qu'il faut réfléchir. En tout cas, le décret invoqué de la Communauté française ne concerne que le sport ; selon M. BIKADY, il faut d'abord voir ce qui se fait dans les fédérations sportives ou autres.
- M. van MELSEN souhaite qu'un courrier de sympathie soit envoyé à M. BREDA actuellement à l'hôpital, ce dont le secrétaire est chargé ; il félicite le Conseil pour le dossier d'assemblée générale remis ; il déclare qu'il y a lieu également de féliciter M. LACROSSE pour le travail accompli et demande qu'une coupe de la F.E.F.B. soit remise lors des 24 heures de Bruxelles qui sont homologués comme championnat de parties rapides de Belgique.
- M. DEWINTER soulève la question de l'A.G. prochaine de la F.R.B.E. Il y a trois sortants (MM. Van Emmelo, Varendonck et Michiels) mais pas de candidats francophones ; ils sont candidats à leur propre succession mais pour un dernier mandat de trois ans uniquement ; le Président dit qu'il faut réfléchir à la suite. Il informe par ailleurs l'assemblée du vote de méfiance sollicité par la F.E.F.B. à l'encontre de M. Van Speybroeck.
- L'assemblée générale 2005 de la F.E.F.B. est fixée au 12 mars 2005 à Fleurus ; en cas de problème, les locaux de Soignies sont pressentis.

La séance est levée vers 19h45.

Fabrice GROBELNY
secrétaire